

14. Élimination des déchets – Redevance spéciale et tarifs 2023.

Délibération 2023-04-03-034

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de l'Environnement, qui rappelle que la redevance spéciale prévue à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le financement de l'élimination des déchets non produits par les ménages¹ a été reconduite en 2018.

Communes de l'ex CCPNOR

La formule de calcul adoptée tient compte de quatre éléments. Deux éléments fixes : le coût de maintenance des bacs et le coût de gestion administrative de la redevance et deux éléments variables en fonction du nombre de collectes : le coût du ramassage et le coût du traitement des déchets.

Compte tenu de l'inflation, il est donc proposé de faire évoluer en 2023 les tarifs comme suit :

Tarif de base (52 collectes par an) : 1,33 € /L (1,25 € /L en 2022),

Tarif Montville et autres usagers spéciaux (104 collectes par an) : 2,67€ / litre (2,50 € /L en 2022),

Tarif Clères centre-bourg (61 collectes par an) : 1,58 €/litre (1,48 € /L en 2022).

Communes de l'ex CCME

A l'identique, il est proposé de majorer en 2023 les tarifs comme suit (+7% / 2022):

Volume des bacs (L)	Montant annuel pour 1 collecte hebdomadaire	Montant annuel pour 2 collectes hebdomadaires
20	30,96 €	61,91 €
30	46,43 €	92,85 €
50	77,38 €	154,78 €

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230403-2023-04-03-034-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

¹ C'est à dire les déchets du commerce, de l'artisanat, des entreprises et des administrations notamment.

80	123,82 €	247,64 €
120	185,72 €	371,44 €
240	371,46 €	742,92 €
340	526,23 €	1 052,45 €
550	851,26 €	1 702,52 €
660	1 021,51 €	2 043,02 €
900	1 392,96 €	2 785,92 €
1100	1 702,52 €	3 405,04 €

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2023. Ces tarifs seront communiqués à l'ensemble des redevables.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

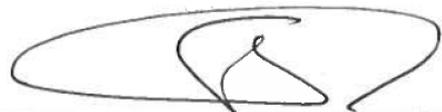
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Emmanuel GOSSE